

AU REVOIR !



Au mois d'août prochain, je retournerai faire le plus beau métier du monde : enseigner ! Je retourne en classe après quatre années passées à donner tout mon cœur, toutes mes énergies et beaucoup de temps à une organisation que j'aime profondément.

Ensemble, nous avons accompli beaucoup. Je demeure convaincu que la dernière négociation a posé des jalons qui seront essentiels pour le futur. Nous avons participé collectivement à une mobilisation sans précédent. En mars 2020, je suis persuadé que nos trois commissions scolaires se rappelleront de la solidarité des enseignants de l'Outaouais avant de faire des demandes qui visent à démanteler nos conditions de travail. Démanteler est un euphémisme. Il serait peut-être plus approprié d'utiliser le terme brader... je vous laisse le soin d'en juger.

Gaston Miron, un grand poète du Québec, a écrit : « **Ça ne pourra pas toujours ne pas arriver. Nous entrerons là où nous sommes déjà. Car il n'est pas question de laisser tomber notre espérance** ». J'ai espoir que dans le futur, le cri des enseignants pour obtenir des conditions de travail qui permettent de donner un service de qualité à nos élèves sera entendu de nos dirigeants locaux et nationaux. J'ai espoir que nos revendications légitimes pour obtenir un système qui donne une chance égale à tous seront mises en place. J'ai espoir que notre autonomie professionnelle ainsi que notre expertise seront prises en compte. J'ai espoir que nous serons plus qu'écoutés ou qu'entendus, que nous serons compris!

C'est au quotidien que cette lutte doit se faire. C'est dans nos écoles, par chacun de nos gestes, que nous devons affirmer nos droits et nos revendications. En premier lieu, c'est aux directions d'établissement d'entendre le bruit sourd de la colère des enseignants face à l'abandon de l'école publique au profit d'une logique comptable basée sur des résultats. Comme si l'école était une usine de petits pois obéissant à une logique néo-libérale! Chaque geste compte. Chaque fois qu'un enseignant réclame le respect de la convention collective, il affirme que nous resterons vigilants face à la volonté des directions d'établissement et des gestionnaires de commissions scolaires de s'approprier des droits que nous avons collectivement milité pour obtenir. Les cadres scolaires ont une volonté d'étendre leurs droits de gérance. Soyons unis !

Participer à la vie syndicale n'est pas qu'un droit, c'est un devoir que nous avons. Chaque fois qu'une consultation est faite démocratiquement, nous nous devons d'y participer. Le syndicat appartient à chacun de vous. Vous êtes le SEO, vous êtes les mandats que nous avons, vous êtes le cœur de cette organisation. Il serait dangereux de croire que la vie syndicale débute six mois avant l'échéance de la convention collective et s'arrête au moment de la signature de celle-ci.

Les besoins sont grands, les espérances le sont tout autant. Disons-nous simplement que les bœufs sont lents, mais que la terre est patiente. Chaque petite victoire pour l'un d'entre nous profitera à long terme à notre profession.

Il y a quatre ans, je suis « entré au bureau » avec le désir de faire progresser les dossiers qui m'ont été attribués. J'ai mis mon cœur dans les dossiers EHDA, de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et dans l'action-mobilisation. J'ai rencontré des enseignants impliqués qui m'ont inspiré et motivé à donner le meilleur. Il serait trop long de remercier tous les gens merveilleux qui ont travaillé avec moi. Il serait plus juste de vous dire 3500 fois merci. Un merci à chacun de vous qui lirez ce texte.

Je ne peux cependant éviter de remercier Geneviève Senécal qui a été à mes côtés durant mon mandat. Tous ces soirs et ces journées durant lesquels elle a tenu le fort à la maison valent au moins autant que mes actions. Nos enfants, Madeleine, Blanche et Félix ont aussi fait de grands sacrifices pour la cause des enseignants. Merci du fond du cœur.

Merci aussi à Marie-Chantal, Robert, Claude, Suzanne, Christiane, Line et Diane qui ont partagé ma route!

Finalement, c'est avec une craie et un tableau noir que je continuerai mon combat. Vous me verrez souvent une pancarte à la main, une trompette dans la bouche et des collants dans les poches pour appuyer de façon inconditionnelle les luttes que vous déciderez. Je redeviens, avec une grande fierté, un « membre de la base », un militant, un enseignant de mathématiques à la Polyvalente de l'Érablière !

Martin Labrecque, enseignant

LETTRE OUVERTE AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES

Depuis plusieurs années, le syndicat doit traiter avec les enseignantes, les enseignants et les commissions scolaires qui déménagent les classes et particulièrement celles en adaptation scolaire.

La Commission scolaire des Draveurs procède pratiquement de façon régulière à des changements et des déménagements pour ... on ne sait trop quelles raisons... des besoins de l'organisation! On semble être inconscients des conséquences qu'ont ces changements sur les élèves d'abord, les équipes-écoles, l'éducatrice spécialisée et tout le personnel enseignant. Par exemple : la classe ARS est à l'école Du Vallon depuis 2016. En 2014, elle fut déménagée à l'école L'Oiseau Bleu pour deux ans... Et, croyez-le ou non, elle était à l'école du Bois-Joli en 2013... Elle y a été pour deux ans! Alouette!!!

C'est avec consternation que le syndicat recevait dernièrement une nouvelle affectation pour une autre classe ARS et sa titulaire, Sylvie Allaire.

Il est peut-être naïf de notre part de croire aux élèves, de croire que l'on peut faire une différence et que parfois, il suffit de faire réfléchir... C'est pourquoi j'ai prié l'enseignante touchée, de coucher par écrit son désarroi en tentant d'expliquer les conséquences de tels choix.

La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs dont bénéficient des personnes relevant de sa compétence et de veiller à la réussite des élèves.

Comme de vulgaires affiches que l'on change aux deux ans sur les murs, changer la classe spéciale d'un milieu où tous les intervenants ont fait leur nid, se sont adaptés, ont travaillé pour faire accepter les élèves et ajusté les nombreuses interventions sans considération, ce n'est pas respecter son personnel et surtout veiller à la réussite des élèves fragiles qui ont besoin d'un milieu ouvert et stable.

Je me demande s'il est possible que les ressources éducatives aient une vision à long terme?

C'est avec un peu d'espoir de faire changer les choses que nous publions cette lettre ouverte. Il y a un vieux proverbe africain qui dit qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant...

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en
relations du travail



Le 18 mai 2017

COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS
Direction des ressources éducatives
Madame Julie Legault
Madame Jacinthe Tissot

Mesdames,,

Voilà bientôt près de 30 ans que je suis enseignante auprès d'enfants âgés de 6 à 12 ans ayant des besoins particuliers à la Commission scolaire des Draveurs.

Que la classe se prénomme M.S.A. (Mésadaptés Sociaux Affectifs) ou bien T.C.C. (Troubles de la Conduite et du Comportement) ou A.R.S., ces enfants demeurent avec de très grands besoins, et ce, à tous les niveaux, tant physiologiques, de sécurité, sociaux et affectifs, d'estime de soi et d'accomplissement. Plusieurs sphères de leur vie sont grandement touchées...malheureusement, pour certains, depuis plusieurs années.

Et, tout au long de ces années, j'ai pu constater qu'il était absolument essentiel que le lien affectif soit à la base de la relation avec chacun d'entre eux. Sans une relation de confiance et un lien significatif avec l'enfant, il s'est toujours avéré difficile de poursuivre leur cheminement. Je crois fermement en leur réussite, à la mesure de leurs capacités, au travers d'un cheminement différencié.

Suite à l'annonce d'un 4^e déménagement de la classe vers une autre école, j'ai été particulièrement déçue et je me suis questionnée sur l'impact d'une telle décision..... Que ce soit de l'école La Traversée vers de l'Escalade, ou de l'Escalade vers La Sablonnière, de La Sablonnière vers des Trois-Saisons, et pour l'année scolaire 2017-2018, des Trois-Saisons vers de l'Envolée, chaque transfert étant justifié par une raison administrative...mais qu'en est-il des besoins particuliers de ces enfants???

L'impact est considérable pour chacun d'entre eux. Eux, qui parfois chaque jour, vivent une situation bouleversante, « insécurisante », déstabilisante, inquiétante, anxigène....auront à en vivre une très grande.... le transfert vers un milieu totalement inconnu.

La mission du service des ressources éducatives de la Commission scolaire des Draveurs n'a-t-elle pas, comme premier devoir, l'atteinte de la mission scolaire de l'école québécoise soit d'instruire, de socialiser et de qualifier chaque élève?

Aussi, n'est-il pas écrit que tous les membres du personnel du service des ressources éducatives ont un rôle complémentaire visant à soutenir les milieux scolaires afin de mieux répondre à notre mission?

Et pour ce faire, n'est-il pas également écrit que tous les intervenants et tous les partenaires qui œuvrent dans le domaine de l'adaptation scolaire veulent que cette réussite se traduise différemment en fonction des besoins et des caractéristiques propres à chaque élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Mais qu'en est-il de cette mission lorsque...

- ces élèves ayant des difficultés d'adaptation seront transférés non pas une première fois, mais bien une deuxième fois à l'intérieur d'une période de 3 ans vers un autre milieu
- ces élèves auront à rebâtir un lien de confiance au sein des spécialistes...lien qui, pour certains de nos élèves, a pris près de 2 ans....
- ces élèves devront recréer des liens afin d'avoir une place, sans jugement, sans étiquettes....

- ces élèves devront s'adapter au fonctionnement de cette nouvelle école...source d'anxiété considérable...
- ces élèves devront s'adapter à d'autres surveillantes lors de leur période du dîner...dîner source de désorganisation majeure pour plusieurs d'entre eux lorsque le lien de confiance est absent...
- ces élèves auront un trajet encore plus long en berline; pour certains, près d'une heure...
- un membre du personnel, en opposition à la venue d'une classe ARS, a, par le passé, mis en force une pétition qui fut signée par certains de ses collègues...
- toute une équipe-école devra se mobiliser afin de s'adapter à leur venue...
- nos interventions ne seront pas nécessairement comprises par le milieu...
- la direction devra s'investir et supporter quotidiennement les intervenantes de la classe ARS...

À des Trois-Saisons, la direction, le personnel enseignant, les intervenants de l'autre groupe ARS, le personnel de soutien et le personnel du service de garde soutenaient, supportaient et nous accompagnaient dans nos interventions....

À des Trois-Saisons, les élèves des autres groupes classes ne faisaient plus aucune distinction quant à leurs spécificités, augmentant ainsi leur sentiment d'appartenance. C'était leur école.

À des Trois-Saisons, tous à l'unisson!!!!

Sylvie Allaire
Enseignante en classe ARS, école Des Trois Saisons

CIVILITÉS

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Danielle Chaumont survenu le 5 avril 2017, à l'âge de 56 ans. Danielle était une grande militante. Elle a siégée au conseil d'administration du SEO, aussi elle a fait partie de l'équipe de négociation de la FAE. Danielle, ton sourire, tes yeux pétillants, ta détermination pour aider les enseignants et ton amitié restera gravé dans notre mémoire. Nous adressons toutes nos sympathies à sa famille, ses deux garçons, aux collègues de la FAE, ainsi qu'à ceux de la polyvalente Mont-Bleu.

C'est avec regret que nous vous faisons part du décès de M. Raoul Gagné survenu le 17 mars 2017. Il était âgé de 59 ans. Raoul Gagné était un enseignant dévoué et très apprécié des élèves et des collègues de l'école La Sablonnière. Nos sympathies à sa femme Jacqueline et à sa famille ainsi qu'à tous ses collègues et nombreux amis.



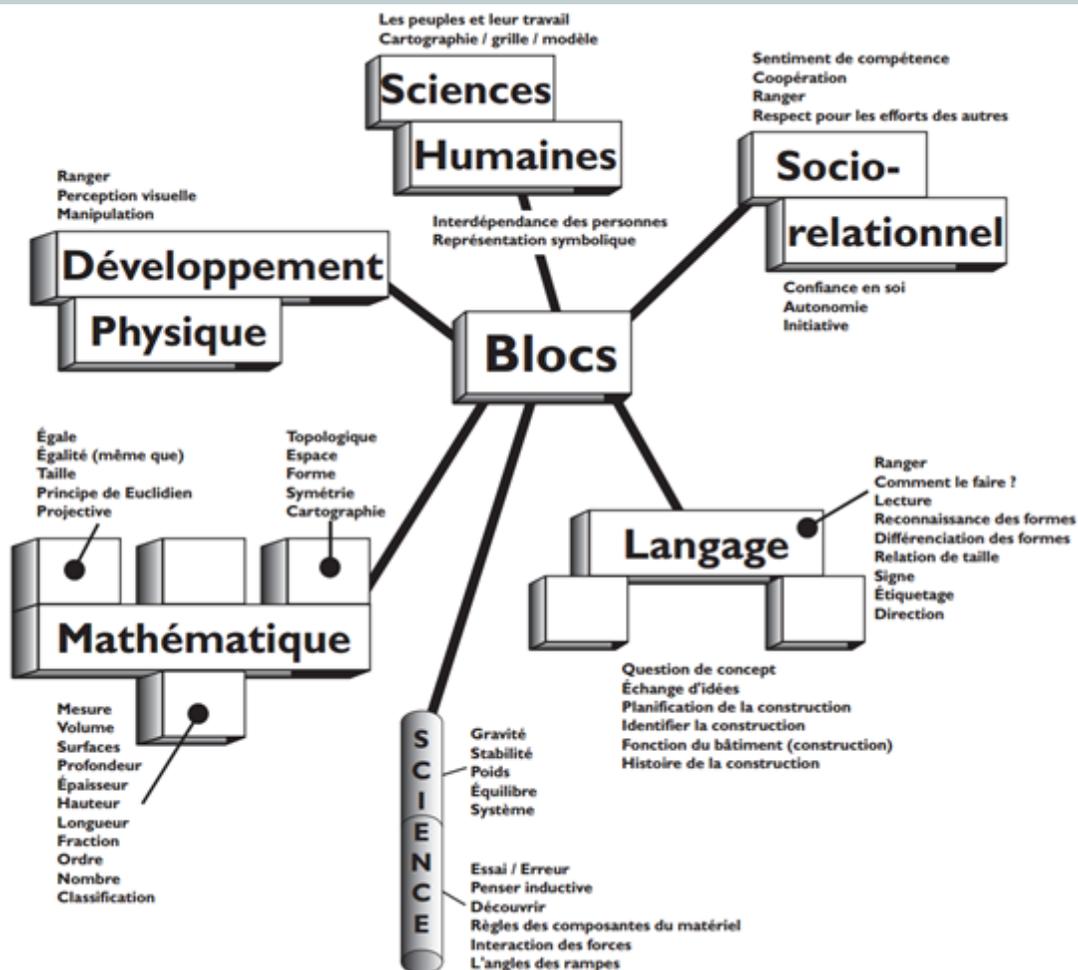
AU PRÉSCOLAIRE, ON NE FAIT QUE JOUER

Qui n'est pas déjà passé devant une classe du préscolaire en se disant : « **Encore en train de jouer!** »? C'est un fait, le programme du préscolaire prescrit plusieurs minutes de jeux par jour. Il faut toutefois savoir que les périodes de jeux libres au préscolaire sont guidées par des intentions pédagogiques et un mandat bien précis. En effet, selon le programme de formation de l'école québécoise « Par le jeu et l'activité spontanée, l'enfant s'exprime, expérimente, construit ses connaissances, structure sa pensée et élabore sa vision du monde. Il apprend à être lui-même, à interagir avec les autres et à résoudre des problèmes. Il développe également son imagination et sa créativité. L'activité spontanée et le jeu sont les moyens que l'enfant privilégie pour s'approprier la réalité; il est donc justifié que ces activités aient une place de choix à la maternelle et que l'espace et le temps soient organisés en conséquence. »¹. Ces périodes de jeux libres, qu'elles se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur, donnent donc l'occasion aux enseignants² de consigner des observations précieuses qui leur permettent de qualifier l'évolution des enfants quant aux domaines de développement ainsi qu'aux six compétences du programme.

¹ Programme de formation de l'école québécoise, p. 3

² Dans le but d'alléger le texte, le masculin a été adopté.

À titre d'exemple voici tout ce que l'élève apprend en jouant aux blocs :



En provenance du document intitulé "**La maternelle, la mathématique au quotidien**" conception Joëlle Beauchamp et Christiane Bourdages-Simpson.

Nous vous donnons rendez-vous pour une prochaine capsule intitulée « Le jeu c'est Fa-FA BÉBÉ à gérer! » publiée dans un prochain Syn Chronique.

Le comité préscolaire du SEO

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Nous sommes sur le point de terminer une autre année scolaire. Celle-ci fut particulièrement marquée par le manque d'écoute de notre ministre de l'éducation, Sébastien Proulx, vis-à-vis nos nombreuses demandes et recommandations. Il est triste et parfois même frustrant de constater qu'il continue à faire la sourde oreille et qu'il ne tient pas compte de ce que les profs pensent, eux qui travaillent au quotidien auprès des élèves. Pourtant, on ne le répètera jamais assez, nous sommes les experts en classe. Le ministre sortira prochainement sa politique nationale sur la réussite éducative. Pouvons-nous vraiment espérer une reconnaissance de notre expertise et de notre autonomie professionnelle de la part de notre gouvernement ?

Toute cette situation autour de la future politique sur la réussite éducative a amené le SEO à se mobiliser une fois de plus. Je tiens donc à souligner la mobilisation des membres de notre organisation. Vous avez été nombreux à nous faire parvenir des photos sur lesquelles on pouvait lire vos différentes recommandations pour le ministre et à afficher fièrement à différents endroits que « **L'expert en classe, c'est le prof** ». Encore merci pour cette mobilisation qui est essentielle, non seulement en temps de négociation, mais aussi à d'autres moments afin d'en arriver un jour à faire reconnaître notre belle profession.

En terminant, je veux remercier les personnes déléguées et les membres du conseil d'administration pour leur travail auprès des membres tout au long de l'année. C'est un grand engagement et c'est ce qui permet au SEO de remplir aussi bien sa mission. Je ne peux terminer mon message sans remercier Martin Labrecque qui nous quitte à la fin de l'année pour retourner en classe. Martin, je tiens à te remercier, en mon nom et au nom du comité exécutif, pour le dévouement et le professionnalisme dont tu as fait preuve dans chacun de tes dossiers. Les membres étaient privilégiés d'avoir un pilier comme toi au bureau. Tu vas nous manquer, mais nous savons tous que tu seras toujours avec nous, pancarte à la main, pour appuyer nos luttes syndicales. Bon retour en classe, mon ami!

Suzanne Tremblay, présidente

LA PERSÉVÉRANCE A TOUJOURS UN VISAGE CHEZ LES ADULTES EN FORMATION



Bravo à Geneviève Lafleur-Pilon

Malgré de dures épreuves, Geneviève va au-delà de ses limites et déploie de bonne grâce tous les efforts nécessaires pour atteindre son objectif : réussir! Propulsée par son courage, elle traverse les obstacles qui la poussent à se dépasser au quotidien. Sa motivation indomptable à terminer sa formation mérite d'être célébrée. Félicitations Geneviève !

Photo de Mario Jean

En commençant par la droite, la présidente du SEO, Suzanne Tremblay, la récipiendaire, Geneviève Lafleur-Pilon et son enseignante Guyline Leblanc du Centre Compétences Outaouais de la CSD.

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE LA CAPITALE

ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN FIN DE CONTRAT EN MAI, JUIN, JUILLET ET AOÛT

Pour l'enseignante ou l'enseignant terminant son contrat en mai, juin, juillet ou août, l'employeur doit « désactiver l'emploi » en utilisant le motif de cessation d'emploi qui générera un code de résiliation 25. Cependant, l'enseignante ou l'enseignant **voit ses protections maintenues jusqu'au 31 août**. Le prélèvement des primes sur la dernière paie s'effectue en fonction du salaire assurable reçu. Ainsi, si le salaire assurable de la dernière paie est plus élevé que celui des paies antérieures (paie multiple), il y a prélèvement d'autant de périodes de prime qu'il y a de périodes de paie incluses dans cette dernière paie.

1^{er} CAS

RETOUR AVANT MI- OCTOBRE	À la reprise de la facturation magnétique au mois d'août, et ce, pour les trois (3) premières périodes de paie, une prime sera acheminée par le système et, s'il y a retour au travail, les primes seront perçues rétroactivement à la date du début de l'année scolaire. La personne se voit octroyer les mêmes protections qu'elle détenait à la fin de l'année scolaire précédente et n'est pas considérée comme une nouvelle adhérente.
EN AGISSANT DE LA SORTE, L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT NE POURRA, EN AUCUN CAS, DÉBOURSER PLUS QUE LES PRIMES ANNUELLES PRÉVUES.	

2^e CAS

PAS DE RETOUR OU RETOUR APRÈS MI- OCTOBRE	Au-delà de ces trois (3) tentatives de perception, s'il n'y a pas de retour au travail, une facture couvrant une période de 120 jours sera automatiquement adressée par La Capitale à l'enseignante ou l'enseignant afin de lui permettre de conserver ses protections. LA PÉRIODE DE 120 JOURS DÉBUTERA LE 1ER SEPTEMBRE. Un communiqué accompagnera cette facture afin de préciser à l'enseignante ou l'enseignant qu'elle ou qu'il n'a pas à acquitter la facture s'il a repris le travail dans un emploi admissible aux assurances. Si l'enseignante ou l'enseignant était couvert par un autre contrat collectif entre le début de l'année scolaire et sa date de retour au travail, il doit en informer la commission scolaire. Sinon, La Capitale tiendra pour acquis qu'elle ou qu'il désire conserver toutes ses protections rétroactivement à la date du début de l'année scolaire et récupérera les primes non perçues par l'entremise de la facturation régulière à raison de deux (2) fois les primes par période de paie.
--	--

3^e CAS

RETOUR APRÈS 120 JOURS (JANVIER)	Si la personne signe un contrat prenant effet au-delà de la période de 120 jours, elle sera alors considérée comme une nouvelle adhérente aux fins d'admissibilité au régime. Elle devra donc choisir à nouveau le régime d'assurance maladie qu'elle désire (maladie 1, 2 ou 3) et participer ou non au régime d'assurance-vie.
---	---

La Loi sur l'assurance médicaments du Québec prévoit qu'une personne inscrite à un régime d'assurance collective doit maintenir sa protection, si elle y est admissible, lors d'un arrêt temporaire de travail. Le contrat La Capitale prévoit le maintien de la protection durant une période de 120 jours. Cependant, l'enseignante ou l'enseignant a le choix de maintenir SEULEMENT LE RÉGIME MALADIE 1 OU L'ENSEMBLE DES RÉGIMES QU'IL DÉTIENT AU MOMENT DE L'ARRÊT TEMPORAIRE DE TRAVAIL. Lorsque la protection d'assurance salaire longue durée n'est pas maintenue, aucune invalidité survenue durant la période de suspension de la protection ne sera reconnue.

Voici quelques photos commémoratives de la campagne

“L'EXPERT EN CLASSE, C'EST LE PROF!”



École De l'Odysée



École La Source



École Des Tournesols



École de La Sablonnière



École St-Jean-de-Brébeuf





ÉCHANGES POSTE-À-POSTE

Bonjour je m'appelle Nancy Rodrigue et je recherche une enseignante ou un enseignant de la CSD pour faire un échange poste-à-poste à partir de 2017-2018. J'enseigne à la CSPO depuis plusieurs années, je suis enseignante au préscolaire à l'école Saint-Paul sur la rue Isabelle. Je cherche à me rapprocher de ma résidence.

Si vous êtes intéressé (e) ou que vous aimeriez avoir plus d'information vous pouvez me contacter au: nrodrigue05@outlook.com.

RÉSULTATS CONCOURS SST-VIOLENCE

À la suite du concours SST-Violence, dont le but était de vous faire connaître le formulaire des procédures lors de déclaration d'événements à caractère violent (www.s-e-o.ca/formulaires.html), nous tenons à remercier les 141 personnes qui y ont participé. Même si le hasard a fait que tous les gagnants proviennent de la CSPO (58 participants), 13 personnes de la CSCV et 70 personnes de la CSD ont aussi répondu au questionnaire.

Voici les noms des gagnants :

1^{er} prix (carte-cadeau de 60 \$ à la SAQ) : **Nathalie Thériault (école des Tournesols, CSPO)**

2^e prix (carte-cadeau de 40 \$ de Flavoureux) : **Claude-Hélène Robichaud (école secondaire Mont-Bleu, CSPO)**

3^e prix (2 billets d'entrée pour adultes incluant boissons et popcorn dans les cinémas Cinéplex) : **Caroline Noël (école internationale du Village, CSPO)**

Bravo aux gagnantes et merci aux participants des 3 commissions scolaires !

Le comité SST-Violence

MESSAGE S'ADRESSANT AUX SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE

Lorsque vous devez enseigner dans plus d'une école au cours de la même journée, les frais de déplacement sont remboursables par votre commission scolaire.

Idéalement vous devriez faire vos réclamations à tous les mois. Vous pouvez toujours réclamer rétroactivement les sommes dues dans la même année.

Le comité des spécialistes du SEO

VACANCES ET RÉOUVERTURE DU SEO

Nos bureaux fermeront le 30 juin à 16 heures. Il y aura un service de répondeur, **pour les cas d'URGENCE, les messages seront pris jusqu'au 7 juillet et à compter du 14 août 2017.**

Soyez patients, rappelez-vous que, théoriquement, nous sommes, nous aussi, en vacances.

Les bureaux seront ouverts à compter du 21 août. L'horaire sera le suivant jusqu'au 1^{er} septembre : 8h15 à 16h00 (sauf le vendredi, 8h30 à 15h00). À compter du 1^{er} septembre, nous reviendrons à l'horaire régulier.

BONNES VACANCES DE TOUTE L'ÉQUIPE DU SEO!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évaluation des apprentissages des élèves – Le ministre Proulx impose une directive aux commissions scolaires

Québec, 30 mai 2017. – À la suite d'affirmations sérieuses concernant certaines pratiques de modification des notes attribuées par des enseignants, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx, émet une **directive** concernant l'évaluation des apprentissages des élèves.

Déclaration :

« J'émet donc, dans l'intérêt de la réussite éducative des élèves, et afin d'assurer l'intégrité, la qualité des résultats et la conformité du processus d'évaluation à tous les niveaux, une directive claire à l'intention des commissions scolaires concernant l'évaluation des apprentissages.

Il m'apparaît impératif de rappeler formellement devant l'Assemblée nationale la responsabilité de chacun en matière d'évaluation, une responsabilité qui est partagée entre différents intervenants du réseau scolaire.

Ainsi, je demande aux commissions scolaires de relayer sans délai l'information à l'ensemble des partenaires du réseau concernés par cette directive. L'évaluation des élèves doit être effectuée dans le respect des valeurs et des règles qui en assurent la qualité, et ce, en vertu des principes de justice, de rigueur et de transparence.

Cette action concrète démontre clairement ma volonté et celle de notre gouvernement de veiller à ce que le processus d'évaluation soit appliqué en toute équité partout au Québec pour garantir la qualité des résultats des élèves.

C'est une dimension fondamentale de notre système éducatif à laquelle je crois profondément et à laquelle tous les élèves ont droit.

Soyons clairs. Les modifications de notes dans le but d'atteindre des cibles de réussite ne sont pas tolérées. Les cibles de réussite visent d'abord et avant tout à donner à tous des objectifs d'amélioration continue et à améliorer de façon globale la diplomation des élèves, mais elles ne constituent pas une motivation pour changer la réalité.

Les intervenants concernés par l'évaluation doivent mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que la directive soit appliquée intégralement et que, si des ajustements aux pratiques existantes doivent être apportés, ils le soient.

L'évaluation est une responsabilité partagée. C'est donc un appel à tous les acteurs du réseau de l'éducation à travailler en collaboration, selon leurs champs de responsabilités respectifs. »

Faits saillants :

- En vertu de l'article 459.6 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre peut, dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, émettre des directives à une commission scolaire portant sur l'administration, l'organisation, le fonctionnement ou les actions de celle-ci. Ces directives peuvent en outre avoir pour effet de compléter ou de préciser les règles budgétaires en cours d'année scolaire.
- Il s'agit de la première fois qu'une telle directive est imposée aux partenaires du réseau.
- La directive imposée au réseau a été approuvée par le gouvernement et déposée aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Source : Marie B. Deschamps
attachée de presse du ministre de l'Éducation (418) 644-0664